

**Une politique d'exclusion commune
aux activités de Banque Privée, Gestion
d'Actifs, Capital-investissement et Dette
privée relative aux armes controversées**

Rothschild & Co : Une politique d'exclusion commune aux activités de Banque Privée, Gestion d'actifs*, Capital-investissement et Dette privée relative aux armes controversées

Rothschild & Co a mis en place une politique d'exclusion concernant les investissements dans les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées.

Cette politique fait partie intégrante du cadre d'investissement responsable qui couvre les activités de Banque Privée, Gestion d'actifs*, Capital-investissement et Dette privée. Elle est :

- Conformes à la réglementation en vigueur ;
- En ligne avec notre démarche d'intégration des critères ESG dans nos stratégies d'investissement ;
- Une contribution à la réponse à apporter aux risques induits par les risques ESG afin de mieux protéger nos investisseurs.

La politique d'exclusion des investissements dans des armes controversées s'applique à nos différentes activités de gestion discrétionnaire sur actifs cotés et non cotés des lignes métiers suivantes :

- Capital-investissement et dette privée
- Banque privée et
- Gestion d'actifs *

Cette politique d'exclusion concerne les fonds ouverts, les fonds fermés, les fonds discrétionnaires dédiés et la gestion sous mandat mais ne couvre notamment pas les comptes bénéficiant du service de réception-transmission d'ordre.

Elle englobe les investissements en titres et le financement des emprunts émis par les entreprises exclues.

La politique d'exclusion couvre nos actifs sous gestion directe et indirecte mais elle ne s'applique ni aux instruments financiers indexés, ni aux produits structurés indexés.

Définition du secteur des armes controversées :

Cette politique d'exclusion s'applique aux entreprises impliquées dans la production d'armes interdites par la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et le Traité d'Ottawa sur les Mines Anti-Personnel (1999).

- Armes à sous munitions : Rothschild & Co s'engage à exclure les sociétés impliquées dans la production d'armes à sous-munitions (BASM), de composants et de plateformes de livraison.
- Mines terrestres : Rothschild & Co s'engage à exclure les sociétés impliquées dans la production de mines antipersonnel (MAP) et de leurs composants.

Cette politique d'exclusion est mise en œuvre selon les règles suivantes :

- Actifs cotés et non cotés en gestion directe
 - Aucun nouvel investissement ne sera réalisé et aucun nouveau financement ne sera accordé aux sociétés impliquées dans la production d'armes interdites par la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et le Traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel (1999).
- Actifs gérés par des gestionnaires externes et fonds de fonds investissant dans des actifs cotés ou non (hors hedge funds sous-jacents et portefeuilles qui répliquent la composition d'indices) :
 - Pour les actifs gérés par des gestionnaires externes, notre politique d'exclusion s'applique à la société de gestion par délégation pour la partie de la gestion de portefeuille qui lui est déléguée.
 - Lorsque nous n'investissons pas dans des sociétés en direct mais plutôt dans des fonds externes ou des fonds de fonds, la mise en œuvre de cette politique d'exclusion est plus complexe. Nous intégrons l'analyse de la politique relative aux armes controversées dans notre processus de sélection des fonds et dans nos processus de due diligences annuels.

* à exception de Rothschild & Co Asset Management US Inc